

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002](#) | [Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-12-chem](#) | [Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Servan, Discours sur l'administration de la justice criminelle. 1767.](#) | [Nécessité d'une prompte justice. \[photocopie\]](#)

Servan, Discours sur l'administration de la justice criminelle. 1767. | Nécessité d'une prompte justice. [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0505

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Servan, Discours sur l'administration de la justice criminelle 1767](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb36370500j>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Servan, Joseph-Michel-Antoine (1737-11-03 -- 1737-11-03)

TITRE Discours sur l'administration de la justice criminelle

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE 1767

EDITEUR , 1767

Mais si vous laissez évaporer cette chaleur qu'inspire le premier bruit du crime, si vous punissez tard, vous punissez inutilement; en vain vous voudrez rappeler l'idée d'un attentat éloigné, une courte proclamation ne sauroit en réveiller l'impression effacée par le temps. Le Peuple insensible au péril dont il a perdu le souvenir, ne s'attendrira que pour le coupable; en le voyant sortir d'une longue prison, qui lui sera comptée comme un châtiment prématuré, la pitié parlera pour lui, il n'aura plus cet aspect odieux que donne un crime encore récent; & la Justice restera seule au milieu des spectateurs muets, qui accusent en secret sa sévérité & souhaiteroient de lui soustraire sa victime.

Mais que deviennent ces Accusés qui, ravis tout-à-coup &

